

Commune de Verneix

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2015

- Ordre du jour** :
- Approbation du procès verbal du 16 janvier 2015
 - Vote des comptes administratifs 2014 et budgets 2015
 - Choix du service instructeur des autorisations du droit au sol
 - Planning de tenue du bureau de vote : élections du 22 et 29 mars
 - Validation du nouveau devis Lauvergne Collinet pour réfection route de Bedun
 - Questions et informations diverses

Présents : Lionel BROCARD, Nicolas BELLEUF, Isabelle BELLEGY, Fabrice BOUDOT, Michel CASTAGNE, Jérôme DA SILVA, Jean Pierre DEBESSON, Jocelyne DEBOUCHER, Thérèse GARCEZ, André GUILLET, Jonathan MARTIAL, Caroline ROY, Stéphane SIMONET.

Absent excusé : Gérard JARDOUX

Lecture faite du PV de la réunion du 16 janvier 2015, approbation à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs 2014 et budgets 2015 :

Monsieur le Maire expose les comptes administratifs des budgets commune, assainissement et multiple rural. Le conseil municipal, à la majorité des membres présents, votent les comptes administratifs.

Suite à une synthèse des budgets, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, votent les budgets primitifs 2015 (commune, assainissement et multiple rural).

A ce sujet, Monsieur le Maire informe les élus que la Dotation Globale de Fonctionnement va baisser de 24% en 4 ans. La DGF qui était de 94 268 € en 2013 sera de 73 181 € en 2017.

DELIBERATION N°10/2015 : Voirie

Monsieur le Maire expose que le devis concernant les travaux de voirie sur la route de Bedun a dû être refait car ces travaux seront partagés avec la commune de Bizeneuille puisque que la route est sur le territoire des deux communes. L'entreprise Lauvergne Collinet a établi un nouveau d'un montant de 6 593 € HT soit 7 911,60€ TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise Lauvergne Collinet.

DELIBERATION N°11/2015 : Adhésion à l'ATDA pour l'instruction des autorisations de droit du sol

Monsieur le Maire rappelle que l'article 134 de la loi n°2017-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « ALUR » réserve à compter du 1^{er} juillet 2015 la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme uniquement aux communes compétentes appartenant à une communauté de communes de moins de 10 000 habitants.

Par ailleurs l'article R410-5 du code de l'urbanisme précise que la commune peut charger les entités suivantes des actes d'instructions :

- les services de la communes
- les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités

- les services d'un syndicat mixte ne constituant pas un groupement de collectivités
- Une agence départementale créée en application de l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire précise que l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose dorénavant un service urbanisme comprenant notamment un volet instruction des autorisations d'urbanisme. Les communes bénéficient des prestations énoncées ci-après :

- Formations et journées d'actualité
- Veille juridique et jurisprudentielle
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Contrôle de l'achèvement et de la réalisation des travaux
- Constatation des infractions pénales et police de l'urbanisme : préparation des projets d'arrêtés interruptifs de travaux
- Assistance en matière de recours gracieux
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de recours contentieux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Décide de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ATDA
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ATDA. Cette convention précise les domaines d'intervention de l'ATDA, les missions de chacune des parties, les conditions d'engagement de la responsabilité de l'ATDA, ainsi que les conditions financières de l'intervention.

S'engage à verser dans les caisses du Receveur de l'ATDA le montant de la participation financière.

Planning de présence du bureau de vote les 22 et 29 mars :

Horaires			
8h à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
SIMONET Stéphane	BELLEUF Nicolas	ROY Caroline	BOUDOT Fabrice
DEBOUCHER Jocelyne	BELLEGGY Isabelle	COGNÉ Marie Claire	GUILLET André
GARCEZ Thérèse	DA SILVA Jérôme	DEBESSON Jean Pierre	CASTAGNÉ Michel
BROCARD Lionel	BROCARD Lionel	JARDOUX Gérard	JARDOUX Gérard

Planning de présence -29 mars 2015

Horaires			
8h à 10h30	10h30 à 13h00	13h00 à 15h30	15h30 à 18h00
SIMONET Stéphane	BELLEUF Nicolas	ROY Caroline	BELLEGGY Isabelle
DEBOUCHER Jocelyne	DA SILVA Jérôme	COGNÉ Marie Claire	CASTAGNÉ Michel
GARCEZ Thérèse	GUILLET André	DEBESSON Jean Pierre	MARTIAL Jonathan
BROCARD Lionel	BROCARD Lionel	JARDOUX Gérard	JARDOUX Gérard

Informations et questions diverses :

- **Recrutement contrat aidé** : Monsieur le Maire informe que le recrutement d'un agent pour aider Stéphane Blond (employé communal) a été lancé auprès de Pole Emploi. Des candidatures ont été reçues. Le choix de la personne va se faire dans les prochains jours. Le contrat de travail est 6 mois, à 20h hebdomadaire.
- **Bilan financier des associations** : lors de l'élaboration du budget communal, les subventions aux associations ont été reconduites pour les mêmes montants que l'an passé. Cependant, les associations doivent produire un compte rendu financier en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 déposé à la mairie dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Ainsi, un courrier sera envoyé aux associations bénéficiant d'une subvention.

- Compte rendu réunion avec les élus de Bizeneuille : Nicolas Belleuf explique qu'une rencontre a eu lieu entre les membres de la commission voirie de Verneix et des élus de Bizeneuille. Les 2 agents communaux vont travailler ensemble pour certains travaux. Du matériel sera également prêté (rigoleuse...).
- Randonnée VTT et pédestre : la date prévue est VENDREDI 19 JUIN à 18H00. Une demande auprès de Groupama, assureur de la commune, sera faite pour connaître les garanties prévues pour une telle manifestation.

Dates à retenir :

Assemblée cantonale ACPG-catm-Veuves Canton d'Hérisson : Dimanche 12 avril à 9h45
Dépôt de gerbe à Verneix.

Séance levée à 21h30